Conservatoire à Rayonnement Communal « Elie Dupont »
Musique – Danse- Théâtre

INFORMATIONS DE RENTRÉE – ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

1. Formation musicale

Inscription aux horaires souhaités auprès du secrétariat, dans la limite des jauges définies par cours :

Du mercredi 26 août au mercredi 02 septembre 2020

2. Rencontres parents-professeurs

Vendredi 4 septembre 2020 - De 17h00 à 20h00

3. Journée « Portes ouvertes »

Samedi 12 septembre 2020 – De 14h00 à 17h00

Reprise de tous les cours le lundi 7 septembre 2020

4. Modalités d'inscription

Dès l'âge de 5 ans, toute personne, enfant ou adulte qui souhaite acquérir une formation dans le champ de compétences du conservatoire peut intégrer la structure dans le respect des limites d'âges et tests préalablement imposés par la technique inhérente à chaque discipline.

Les inscriptions sont reçues après la réinscription des anciens élèves dans la limite des possibilités d'accueil par enseignant. **La liste des nouveaux élèves est établie par ordre chronologique de réception des dossiers d'inscription** au secrétariat de l'établissement, selon les modalités d'admission (cf. règlement intérieur, article 4.3. p.11).

En cas de demandes excédant les capacités d'accueil, il est proposé aux élèves d'être inscrits sur une liste d'attente nominative et chronologique, de formuler un deuxième choix parmi les disciplines proposées ou d'essayer une discipline parmi celles bénéficiant encore de places disponibles à l'issue de la rentrée scolaire.

Les élèves dont **les dossiers d'inscriptions sont reçus en dehors des dates définies** chaque année **sont placés sur la liste d'attente** en suivant, par ordre chronologique sans priorité d'admission.

5. Droits d'inscription et facturation

Considérés comme période d'essai, les cours sont gratuits de la rentrée de septembre jusqu'au 1er octobre de l'année en cours. **Les droits d'inscription sont** ensuite **dus dans leur intégralité sur une année scolaire**. Le montant de la facturation comprend les frais de dossiers, les cours suivis et la location éventuelle d'un instrument.

Le paiement de la facturation **se fait** auprès des services de la Trésorerie Municipale de Pontarlier, **avec échéance trimestrielle**. Seuls, ces services ont compétence pour accorder un éventuel échelonnement des paiements.

Tarifs 2020-2021

Catégories	Tranches	Tarifs annuels 2020/2021 en €		
Jeunes de Pontarlier	**N°**	**QF correspondant** (1)	**Tarifs 1A** (2)	**Tarifs 1B** (3)
	A	De 1 à 2290 €	86,4	43,2
	B	De 2291 à 3820 €	122,4	61,2
	C	De 3821 à 5340 €	171,6	85,8
	D	De 5341 à 6860 €	226,8	113,4
	E	De 6861 à 8390 €	306	153
	F	A partir de 8391 € et au-delà	399	199,5
Jeunes de l'extérieur	**N°**		**Tarifs 2A** (2)	**Tarifs 2B** (3)
	Y	Tarif forfaitaire	416,4	208,2
Adultes	**N°**		**Tarifs 3A** (2)	**Tarifs 3B** (3)
	Z	Tarif forfaitaire	444	222

Autres	Tarifs annuels 2020/2021 en €
Frais de dossier (4) Jeunes et adultes, Pontarlier et extérieur	16
Locations d'instruments (5) Jeunes et adultes, Pontarlier et extérieur	21/ mois
Candidat libre aux examens de fin de cycle musique (6) Jeunes et adultes, Pontarlier et extérieur	65

(1) Le Quotient familial (QF) est calculé en divisant le revenu global brut par le nombre de parts figurant sur l'avis d'imposition de l'année N-2.

(2) Les tarifs 1, 2 et 3 A s'appliquent pour chaque élève inscrit en musique ou danse, suivant les cursus certificatif, adulte, adolescent ou les parcours personnalisés. Ces cursus peuvent comprendre des cours de Formation musicale et de pratiques collectives complémentaires.

(3) Les tarifs 1, 2 et 3 B s'appliquent pour chaque élève inscrit en cycle d'éveil, Formation musicale seule, pratique collective seule, ateliers musiques improvisées, cursus certificatif ou discipline supplémentaire, ateliers chorégraphiques seuls, théâtre.

(4) Les frais de dossiers prennent en compte les frais inhérents au suivi administratif de l'élève, aux documents et photocopies pédagogiques, au droit d'accès aux salles, aux instruments polyphoniques et de percussions.

(5) Un parc instrumental locatif est proposé à tous les élèves débutants excepté pour les classes de harpe, piano, percussions et guitare. La facturation intervient chaque trimestre sur la durée réelle de location.

(6) Les candidats libres aux examens de fin de cycle dans la spécialité musique participent aux frais pédagogiques et administratifs. Ces frais comprennent la mise à disposition d'un accompagnement piano pour deux répétitions, une répétition générale et le passage devant jury.

Chaque famille de Pontarlier ou de l'extérieur ayant plusieurs enfants inscrits au conservatoire bénéficie d'une réduction de 50 % sur les droits d'inscription à partir du deuxième enfant et au-delà, appliqué sur le ou les tarifs les moins élevés en fonction de la tranche de quotient familial déterminée.